

Document d'informations clés

CM-AM IMPACT FIRST INCLUSION

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

CM-AM IMPACT FIRST INCLUSION

CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT – Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Code ISIN Part IC : FR001400CT66

Site internet de l'initiateur : www.creditmutuel-am.eu

Appelez le n° 0 810 001 288 pour de plus amples informations (numéro surtaxé 0,06 €/min + prix d'un appel local)

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). L'AMF est chargée du contrôle de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT est une Société de gestion de portefeuille agréée en France sous le numéro GP 97-138 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 01/09/2026

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE DE PRODUIT D'INVESTISSEMENT

OPCVM sous forme de fonds commun de placement (FCP)

DUREE DE VIE DE L'OPC

Cet OPC a été créé pour une durée de 99 ans qui peut être prorogée dans les conditions prévues par le règlement.

OBJECTIFS

Cet OPCVM est géré activement et de manière discrétionnaire sur la base d'une analyse fondamentale et extra-financière. Il a pour objectif d'investir dans des entreprises et émetteurs ayant un impact social positif, tout en recherchant une performance qui suit l'évolution des marchés d'actions et de taux, sur la durée du placement recommandée. Il n'est pas géré en référence à un indice. Il relève de l'article 9 du règlement Disclosure.

L'équipe de gestion sélectionne selon une approche discrétionnaire (dite de stock picking) des entreprises et émetteurs identifiés comme répondant à l'objectif d'impact social positif du fonds : c'est-à-dire qui favorisent l'accès des publics ciblés (par exemple les consommateurs de ces produits et services, employés, populations en situation de précarité financière ou sanitaire, personnes au chômage, personnes âgées, personnes vulnérables) à des services essentiels (comme le logement, la santé, l'éducation, la mobilité, les infrastructures de base, les services financiers), dans une logique d'équité, d'inclusion et de justice sociale.

Les entreprises et émetteurs se caractérisent par un positionnement, une stratégie, une offre de produits ou services et des projets de financement permettant d'atteindre les objectifs sociaux définis. Les activités sociales se répartissent dans les cinq catégories thématiques suivantes : éducation et capital humain, inclusion sociale, santé, technologie, infrastructure et services de base.

Les valeurs sont sélectionnées suivant une méthode propriétaire développée par la société de gestion, qui intègre à la fois une approche basée sur des critères d'impact ainsi que des critères financiers et extra-financiers.

L'OPCVM est un fonds diversifié qui est composé d'actions et d'obligations.

L'univers d'investissement de départ de l'OPCVM pour la partie obligataire est composé des obligations émises par des émetteurs publics et privés sur le marché obligataire.

L'univers d'investissement de départ de l'OPCVM, pour la partie actions, est constitué de valeurs internationales principalement issues du MSCI ALL COUNTRY WORLD. L'univers est aussi enrichi, à hauteur de 10% maximum, de sociétés de plus de 150 millions d'euros de capitalisation boursière et de toutes zones géographiques y compris les pays émergents, qui réalisent au minimum 10% de leur chiffre d'affaires dans une ou plusieurs activités de nature sociale telles que définies ci-dessus. Pour être retenus dans l'univers d'investissement les valeurs doivent avoir un score d'impact social supérieur à 0.

Le processus de gestion se décompose en quatre étapes comme suit :

1. Filtre thématique : Un double filtre qualitatif est appliqué :

a. Pour les émetteurs publics et privés, sont retenues les obligations sociales et durables respectant le guide des bonnes pratiques définies par les Social Bond Principles et les Sustainability Bond Guidelines de l'International Capital Market Association (ICMA).

Le portefeuille du fonds sera composé à 75% d'obligations sociales et durables respectant le guide des bonnes pratiques définies par les Social Bond Principles et les Sustainability Bond Guidelines de l'ICMA.

b. Sur la poche actions un filtre est appliqué reposant sur un score d'impact social. Ce score permet d'identifier les entreprises qui se positionnent activement, notamment de par leur offre de produits et services, dans une optique de contribution positive aux enjeux sociaux et sociétaux tels qu'identifiés ci-dessus.

L'analyse de la contribution se fait par le prisme du chiffre d'affaires généré par les produits et services qui apportent des solutions dans le domaine de la santé, de l'éducation et des services de base (logement, mobilité, énergie, réduction des inégalités). Le fonds investira dans les titres dont le score d'impact social est positif, c'est-à-dire strictement supérieur à 0

Cette analyse permet de réduire de minimum 20% l'univers de départ de la poche action.

2. Filtre ESG, controversé et exclusions sectorielles : L'équipe de gestion applique des filtres en fonction de critères ESG issus d'une méthodologie propriétaire développée par le pôle d'analyse extra-financière de Crédit Mutuel Asset Management. Ces filtres couvrent des critères sociétaux, sociaux, environnementaux, de qualité de gouvernance ainsi que d'engagement des sociétés et émetteurs (publics ou privés) pour une démarche socialement responsable. Le fonds s'engage à ne retenir dans son portefeuille que les sociétés les plus engagées, et d'éliminer les sociétés ne répondant pas à la philosophie du fonds.

L'équipe de gestion appliquera un filtre lié aux politiques d'exclusions sectorielles de Crédit Mutuel Asset Management qu'elle met en œuvre pour la gestion de ses fonds. Au-delà des exclusions légales, des exclusions sectorielles sont mises en œuvre.

En matière de gestion des controverses, les titres font l'objet d'une analyse, d'un suivi et d'une notation spécifique selon un processus mis en place par le pôle d'analyse extra-financière. La gestion exclura tous les émetteurs ayant des controverses majeures.

3. Analyse extra-financière (l'impact positif social) et financière

a) Analyse extra-financière

Les valeurs sont analysées selon des critères qualitatifs liés à l'impact positif social d'après une matrice analytique propre, combinant recherche qualitative et quantitative, développée par la société de gestion. Il s'agit ici de s'assurer de la contribution positive effective des entreprises et projets financés, selon une cartographie propre à Crédit Mutuel Asset Management des thèmes d'impact social (éducation et capital humain, inclusion sociale, santé, technologie, infrastructures et services de base).

Ce modèle s'articule autour de quatre composantes :

- L'appréciation du positionnement stratégique ainsi que de la qualité d'impact des entreprises et émetteurs ;
- L'appréciation de la contribution sociale positive des produits, services et/ou projets de financement des entreprises et émetteurs ;
- L'appréciation de la qualité des mesures d'impact proposées par les sociétés et émetteurs (populations-cible, indicateurs utilisés, objectifs et résultats obtenus),
- L'appréciation des externalités négatives (sociales et environnementales) venant affaiblir la proposition d'impact, tant au niveau stratégique que des produits et financements,

Cette analyse donne lieu à une évaluation consolidée d'impact pour les sociétés et émetteurs.

Seuls les sociétés et émetteurs dont les caractéristiques relevées permettent une contribution effective à la thèse d'impact social (c'est-à-dire dont l'indicateur d'évaluation consolidée est « moyen » ou « élevé ») sont éligibles à l'investissement. Par ailleurs, une appréciation « élevé » sur les externalités négatives est éliminatoire. Cette analyse d'impact se fait à minima à fréquence annuelle.

b) Analyse financière

Cet univers est analysé sur le plan financier pour conserver les valeurs dont la qualité est clairement identifiée.

4. Construction du portefeuille : Les sociétés et émetteurs offrant un fort potentiel de contribution à la thèse d'impact (tels qu'identifiés dans l'étape 3) et une valorisation jugée attractive par l'équipe de gestion sont mises en portefeuille. La construction du portefeuille est faite selon les convictions des gérants.

A l'issue de ces 4 étapes, le portefeuille du fonds est composé d'environ 50-60 titres.

100% des titres vifs actions font l'objet d'une analyse d'impact.

Le taux d'analyse extra-financière doit être supérieur à 90%. Ce taux s'entend en capitalisation de l'actif net de l'OPCVM. L'OPCVM pourra investir en émetteurs ne faisant pas l'objet d'une analyse extra-financière dans la limite de 10% de l'actif net.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

De 10 % à 25 % sur les marchés actions, de toutes zones géographiques, de toutes capitalisations, de tous les secteurs.

De 75 % à 90 % en instruments de taux, souverains, publics, privés, de toutes zones géographiques, de toutes notations selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation ou non notés

De 0 % à 50 % en cumul sur les marchés émergents actions et taux.

De 0 % à 20 % en obligations convertibles.

Jusqu'à 100 % de l'actif net au risque de change.

Il peut également intervenir sur les : contrats financiers à terme ferme ou optionnels, titres intégrant des dérivés utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action, de taux, de change, de crédit qui peuvent entraîner une surexposition globale de 30 % maximum de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Conditions de souscriptions/rachats : Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jour ouvré à 12h00 et exécutés sur la base de la valeur liquidative du jour. La valeur liquidative est calculée chaque jour ouvré sur les cours de clôture de bourse de Paris, à l'exception des jours de fermeture de Bourse de Paris calendrier Euronext SA.

INVESTISSEURS DE DETAIL VISES

Cet OPCVM est destiné à des investisseurs recherchant une durée de placement de moyen terme conforme à celle de l'OPC. Il s'adresse à des investisseurs ayant une connaissance à minima basique des produits et des marchés financiers, et qui acceptent un risque de perte en capital. L'OPC n'est pas ouvert aux résidents des États-Unis d'Amérique/US Person. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au glossaire disponible sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

Cet OPCVM a pour objectif la croissance du capital tout en intégrant des critères extra-financiers dans son processus de gestion. Les personnes qui souhaitent investir se rapprocheront de leur conseiller financier qui les aidera à évaluer les solutions d'investissement en adéquation avec leurs objectifs, leur connaissance et leur expérience des marchés financiers, leur patrimoine et leur sensibilité au risque. Il présentera également les risques potentiels.

INFORMATIONS PRATIQUES

Nom du dépositaire : BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL

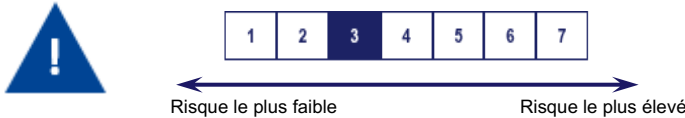
Le prospectus de l'OPCVM ainsi que les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT, 128 Bd Raspail – 75006 PARIS, et sont disponibles sur le site www.creditmutuel-am.eu.

La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion.

Pour plus d'informations, veuillez-vous référer à la rubrique « Autres informations pertinentes » du document.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez cet OPCVM pour une durée supérieure à 3 ans
L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de cet OPCVM par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que cet OPCVM enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé cet OPCVM dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats de cet OPCVM se situent à un niveau entre faible et moyen, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que la valeur liquidative de cet OPCVM en soit affectée.

Le risque de crédit peut entraîner une baisse de la valeur liquidative. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au profil de risque du prospectus.
Cet OPCVM ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur.
Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit, calculées sur un minimum de 10 ans de données. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période d'investissement recommandée : 3 ans Exemple d'investissement : 10 000 €		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Scénarios			
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 360 €	7 000 €
	Rendement annuel moyen	-26,4 %	-11,2 %
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 820 €	8 790 €
	Rendement annuel moyen	-21,8 %	-4,2 %
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 230 €	10 790 €
	Rendement annuel moyen	2,3 %	2,6 %
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11 310 €	12 230 €
	Rendement annuel moyen	13,1 %	7,0 %

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre : 30/09/2019 et 30/09/2022.
Ce type de scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre : 29/07/2016 et 31/07/2019.
Ce type de scénario favorable s'est produit pour un investissement entre : 31/10/2018 et 29/10/2021.

QUE SE PASSE-T-IL SI CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend cet OPCVM ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%), que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 € sont investis.

Investissement : 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Coûts totaux	163 €	308 €
Incidence des coûts*	1,6 %	1,0 %

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,6 % avant déduction des coûts et de 2,6 % après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend cet OPCVM afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (1,00 % du montant investi/100 €). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coût d'entrée	1,00 % maximum du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement, n'incluant pas les coûts de distribution de votre produit. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	jusqu'à 100 €
Coût de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0 €
Coûts récurrents [prélevés chaque année]		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,50 % de la valeur de votre investissement par an. Le pourcentage indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent.	50 €
Coûts de transaction	0,14 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	14 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

PERIODE DE DETENTION RECOMMANDEE : supérieur à 3 ans

Il n'existe pas de période de détention minimale pour cet OPCVM, mais une période de détention recommandée qui a été calculée en adéquation avec les objectifs d'investissement du fonds. Ainsi, il vous sera possible de demander le rachat de vos parts avant le terme de la période de détention recommandée sans avoir à payer d'indemnité. La performance du fonds peut toutefois être impactée.

Ce produit a recours à un mécanisme de plafonnement des rachats et un mécanisme de valeur liquidative ajustée dont les dispositions sont définies dans son prospectus.

COMMENT PUIS-JE INTRODUIRE UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant ce produit financier, un courrier peut être adressé par voie postale à CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT, Direction des Fonctions Supports, 128 Bd Raspail – 75006 PARIS, ou par email à l'adresse suivante : amweb@creditmutuel.fr. Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter la rubrique traitement des réclamations à l'adresse suivante : www.creditmutuel-am.eu/fr/actualites-reglementaires/traitements-des-reclamations.html.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Les informations relatives aux performances passées de l'OPCVM ainsi que les calculs des scénarios de performances passées sont disponibles à partir de la fiche de synthèse de l'OPC sur le site www.creditmutuel-am.eu.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

La responsabilité de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPC.

